

Il sera procédé, sur la commune de Tonnay-Charente, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, pour une durée de 22 jours, du **lundi 16 septembre 2024 au lundi 7 octobre 2024 inclus**, portant sur une opération de restauration immobilière (ORI) qui comprend la restauration de trois immeubles situés sur le territoire de la commune de Tonnay-Charente.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la ville de Tonnay-Charente – Service des affaires générales, contact : Mme Duplan 05 46 82 14 30

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00 .

Monsieur Gérald BRAUD, retraité de l'armée de l'air, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Mme Béatrice AUDRAN, retraitée de la fonction publique territoriale, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- en version papier à la mairie de Tonnay-Charente, siège de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.
- en version papier et en version électronique, mise à disposition sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17 000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00.
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture : www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public".

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition à la mairie de Tonnay-Charente aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie, 81 rue Alsace Lorraine CS20050 17430 TONNAY-CHARENTE. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie siège de l'enquête.
- par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Tonnay-Charente, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

Lundi 16 septembre 2024 : 9h00 -12h00

Vendredi 27 septembre 2024 : 14h00 - 17h00

Lundi 7 octobre 2024 : 14h00 – 17h00

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- à la mairie de Tonnay-Charente,
- à la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement,
- sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime.